

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL**

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 10 février 2021, le règlement numéro 331-21 répartissant les quotes-parts 2021 de la Partie 6 du budget de la MRC relative au service de Taxibus.

Ce règlement concerne particulièrement les municipalités suivantes : Sainte-Anne-de-Sorel, Saint-Joseph-de-Sorel et Sorel-Tracy.

Le règlement numéro 331-21 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 12^e jour du mois de février 2021.

La greffière,



M^e Diane Mondou